



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Menace sur l'école en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 13897

Texte de la question

M. Stéphane Peu alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation explosive de l'école publique en Seine-Saint-Denis. Depuis plusieurs années, les personnels, les organisations syndicales, les parents d'élèves et les élus demandent la mise en place d'un plan d'urgence pour l'école publique en Seine-Saint-Denis. Cette mobilisation d'ampleur fait suite à plusieurs rapports parlementaires révélant la rupture d'égalité républicaine, notamment en matière d'éducation et aux constats faits sur le terrain d'une école en très grande souffrance. En dépit de ces données objectives et des mobilisations, l'État ne prend pas la mesure de la crise sérieuse que traverse l'école dans ce département le plus pauvre et le plus jeune de France hexagonale. Pire, les orientations proposées pour la prochaine rentrée scolaire 2026-2027 sont particulièrement inquiétantes. Ainsi, le projet de carte scolaire présenté lors du dernier groupe de travail du Comité social d'administration spécial départemental prévoit la fermeture de 296 classes pour seulement 115 ouvertures, ainsi que la suppression de dix postes de conseillers d'aide à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Sur la seule circonscription de M. le député, 51 classes sont menacées, ainsi que trois postes de conseillers d'aide à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et quatre postes maîtres G. Dans un communiqué en date du 26 mars 2026, la FSU93-SNUipp qualifie cette proposition de « saignée inacceptable pour les écoles de la Seine-Saint-Denis ». Un avis partagé par M. le député. Si le Gouvernement justifie ces suppressions par la baisse démographique, cet argument n'est selon lui pas acceptable. En effet, la baisse des effectifs dans toutes les classes devrait au contraire être traitée comme une opportunité formidable pour améliorer la situation de l'école dans le département. Dans ce contexte, il lui demande s'il envisage, d'une part, de revoir la proposition de carte scolaire pour 2026-2027 et, d'autre part, d'étudier la mise en place d'un plan d'urgence à la hauteur des besoins du département.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13897

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2026](#), page 2620